

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Service d'Animation Interministérielle des Politiques Publiques
Bureau de l'environnement**

Une enquête publique est ouverte du mercredi 17 septembre 2025 à 09h00 au vendredi 17 octobre 2025 à 16h30 sur la commune de LA CELLE-SAINT-AVANT, relative à la demande de régularisation déposée par la société HEIDELBERG MATERIALS FRANCE GRANULATS, suite au jugement avant dire droit du tribunal administratif d'Orléans du 18 juillet 2024 suspendant l'exécution des autorisations environnementales initiale n° 21 098 du 31 décembre 2021 et complémentaire n° 21 258 du 13 novembre 2023 précédemment délivrées à la société GSM, en vue d'exploiter une carrière située aux lieux-dits « Le Pont Saint-Jean » « Les Boires » et « Les Escardeux » sur le territoire de la commune de La Celle-Saint-Avant.

Les informations relatives à l'enquête publique sont mises en ligne sur le site internet de la préfecture d'Indre-et-Loire: <http://www.indre-et-loire.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-en-cours>

Le dossier est déposé en mairie de La Celle-Saint-Avant où il est également consultable sur un poste informatique. Il est tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, les lundis, mercredis et jeudis de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et les vendredis de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30. Le dossier peut également être consulté via le site: <https://www.registre-dematerialise.fr/6561>

Un registre papier est ouvert en mairie de La Celle-Saint-Avant pour que le public y présente ses observations et propositions. Celles-ci peuvent également être formulées soit par courrier postal adressé en mairie de La Celle-Saint-Avant à l'attention du commissaire enquêteur, soit en se connectant au registre numérique sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/6561> soit par courriel à l'adresse enquete-publique-6561@registre-dematerialise.fr

M. Francis LÈRE, manager en retraite, a été désigné par le tribunal administratif d'Orléans en qualité de commissaire-enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public en mairie de La Celle-Saint-Avant les mercredi 17 septembre 2025 de 09h00 à 12h00, vendredi 26 septembre 2025 de 13h30 à 16h30, lundi 6 octobre 2025 de 9h00 à 12h00 et vendredi 17 octobre 2025 de 13h30 à 16h30.

À l'issue de la procédure, le préfet d'Indre-et-Loire sera amené à prendre un arrêté préfectoral de modification des autorisations environnementales précédemment délivrées ou, le cas échéant, un arrêté de refus, pour la demande de régularisation des autorisations d'exploiter présentée par la société HEIDELBERG MATERIALS FRANCE GRANULATS.

Après l'enquête publique et dès réception du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur, toute personne pourra en prendre connaissance en préfecture d'Indre-et-Loire, en mairie de La Celle-Saint-Avant et sur le site internet de la préfecture et ce, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

La personne responsable du dossier faisant l'objet de la présente enquête publique, et auprès de laquelle des informations peuvent être demandées, est M. Maxime ROSS CARRÉ, responsable foncier-environnement auprès de la société HEIDELBERG MATERIALS FRANCE GRANULATS (3 rue du Charron – 44 804 SAINT-HERBLAIN) par téléphone au 07.86.98.48.80 et par mail à l'adresse suivante: maxime.ross-carre@heidelbergmaterials.com